

DECISION N° 2016-012
portant délégation de signature de Monsieur Arnaud BRINGE
en qualité de chef du service des méthodes statistiques

La directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, et notamment son article 9 ;

Vu la décision n° 2006-260 du 12 décembre 2006 portant nomination de Monsieur Arnaud Bringé, chef du service des méthodes statistiques ;

Vu le décret du 31 décembre 2015 portant nomination de Madame Magda TOMASINI en qualité de directrice de l'Institut national d'études démographiques ;

DECIDE

Article 1er : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud Bringé, ingénieur de recherche, chef du service des méthodes statistiques, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'Ined, tous actes ou documents, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et sera publiée sur le site institutionnel de l'Ined.

Fait, le

La directrice de l'Ined,

Magda TOMASINI

Signature du délégataire
Le

Arnaud BRINGÉ